



## Contentieux commercial et plainte

-----  
Par claudy

Bonjour Maître

Je suis convoyeur de véhicules travaillant comme indépendant pour une plateforme de convoyage. Les paiements des missions se font par quinzaine et comprennent la rémunération proprement dite et les frais avancés ( carburant, péages?). Je viens de réaliser 42 missions pour une plateforme, ouvrant un droit à rémunération total de 9 500 euros sans les frais avancés. La plateforme stoppe le partenariat au moment où je découvre que je n'ai perçu à ce jour que 4 000 euros. J'ai informé la plateforme que je suis à sec financièrement et ne peux livrer le dernier véhicule en ma possession si elle ne me verse pas le solde de ma rémunération. Ce qu'elle refuse, me menaçant de déposer plainte pour détournement. Or en 2 000 convoyages je n'ai jamais ni endommagé ni détourné un véhicule, ni récolté la moindre contravention. Je soupçonne l'entreprise de vouloir profiter de ma confiance et de ma naïveté ( que je regrette) pour ne pas me payer. Comment me faire payer AVANT de livrer le véhicule et comment éviter des poursuites car je ne suis pas un voleur ?